

Contribution 2P2R pour une création d'un véritable parc végétal naturel au cœur de Toulouse



1) Introduction

L'association 2P2R milite pour le développement des modes actifs (marche à pied et vélo)

Le réaménagement de l'île du Ramier fait partie du projet de Grand Parc Garonne. Pour 2P2R l'île du Ramier doit (re)devenir un parc végétal au cœur de Toulouse, un lieu principalement dédié à la flânerie et à la promenade. C'est pour atteindre cet objectif que dans le cadre de la consultation sur le réaménagement de l'île du Ramier, et en complément de sa participation active aux différents ateliers organisés par Toulouse Métropole, ce document fournit les propositions de l'association en termes d'accessibilité, de déplacement à l'intérieur de l'île, et d'activités/services à déménager (en plus du Parc des expositions) ou à créer.



Objectifs de la contribution de l'association 2P2R

- a. Contribuer à la renaissance d'un espace naturel au centre de Toulouse
- b. Faire des propositions en termes:
 - i. D'accessibilité
 - ii. De déplacement sur l'île
 - iii. D'activités/de services à conserver : déménager et/ou à développer.
Ces propositions sont proposées tout au long du document explicatif. Cependant nous proposons comme centre d'intérêt phare un lieu ludique, culturel qui fait travailler l'imaginaire de chacun dans un cadre végétal et naturel comme ce qui va se faire à Nantes avec l'arbre aux hérons:

<http://www.lesmachines-nantes.fr/fr/les-machines-de-l-ile/la-branche-prototype-de-l-arbre-aux-herons/>



2) Accessibilité à l'île

- a. Principe généraux :
 - i. Interdire l'accès aux véhicules individuels autres que les véhicules d'urgence, de services, des particuliers résidents sur l'île
 - ii. Favoriser les modes actifs (marche à pied et vélo)
 - iii. Favoriser les transports en commun
- b. Propositions :
 - i. Véhicules individuels à moteur (cf plan **figure n°1**):
 1. Mettre à double sens tout le chemin de la loge entre la route d'Espagne et Herakles. Ce sera l'accès au Casino et aux résidents de l'île
 2. Interdire l'accès du chemin de la Loge au-delà du Casino (hors ayant droits : véhicules d'urgence, de service, résidents, transports en commun)
 3. Interdire l'accès à l'île via le pont du Garigliano aux véhicules motorisés individuels sauf ayant droits (véhicules d'urgence, de service, résidents)
 4. Interdire l'accès à l'île de tous les véhicules motorisés via la passerelle de la Poudrerie
 5. N'autoriser l'accès à l'île par le nord (via le pont St Michel) qu'aux véhicules d'urgence, de service et de la navette (voir §3.b.ii)
 6. Limiter le stationnement des véhicules individuels à 2 zones :
 - a. Au sud : mutualiser le parc de stationnement du Casino (ouverture aux personnes non clientes du Casino ; le rendre payant pour les personnes n'étant pas clientes du Casino)
 - b. Au Nord : sous le pont du Garigliano (parking Camille Soula et/ou parking du TFC) : 200 places
 - c. Suppression du parking de la piscine Nakache et du parc des expositions

Le fait de limiter très fortement l'accès à l'île des véhicules motorisés permet de regagner des espaces (qui étaient affectés à du stationnement) et de les réaffecter à d'autres « usages » et en particulier à du reboisement et de la végétalisation.

- ii. Transports en commun (voir plan **figures n°2 & 3**)
 1. Transformer le pont Coubertin (Garigliano et Croix de Pierre) en boulevard multimodal avec voies de Transport en commun en site propre dans les 2 sens: cela permettra d'accéder au stadium en transports en commun les jours de match au Stadium
 2. Créer un service de navettes fluviales (avec possibilité d'emport de vélos) reliant plusieurs points du centre-ville (par ex : port Viguerie, promenade Henri Martin, Prairie des Filtres, etc, ...) à l'île (étudier la possibilité éventuellement de faire le tour de l'île)
 3. Créer un service de navettes (ou nouvelle ligne de bus) entre l'Oncopole (arrêt du futur téléphérique) et le pôle d'échange multimodal au Palais de Justice via le chemin de la loge (au sud de l'île)

4. Créer une station « TER » (Ile du Ramier/Casino) au sud de l'île (au du chemin de la loge) permettant d'augmenter la capacité de desserte via des transports en commun

iii. Piétons-cycles (cf plan **Figure n°4**)

1. Créer des passerelles piétons/cycles (accessibles PMR) permettant de relier les 2 rives de la Garonne à l'île :
 - a. Reliant le quartier Oasis (rue de la digue) à l'île
 - b. Reliant le quartier Empalot (rue de Toulon) à l'île
 - c. Reliant le quartier du Fer à Cheval (au niveau de la rampe de l'avenue de Muret) à l'île
 - d. Reliant le quartier St Michel (rue Longaud) à l'île
2. Créer un aménagement cyclable sur le chemin de la Loge permettant un accès à l'île par le sud-ouest (avec connexion avec la voie verte qui mène à l'Oncopole)
3. Passerelle de la poudrerie : à transformer en passerelle piétons/cycles (interdire l'accès aux véhicules motorisés)
4. Réhabilitation du vieux pont d'Empalot (au sud) permettant un accès par le sud-est et une connexion avec la zone verte de Pech David
5. Créer un parking à vélos de grande capacité (500 places) sous le pont du Garigliano (proche entrée du stadium) permettant de recevoir un grand nombre de cyclistes spectateurs les jours de match au stadium



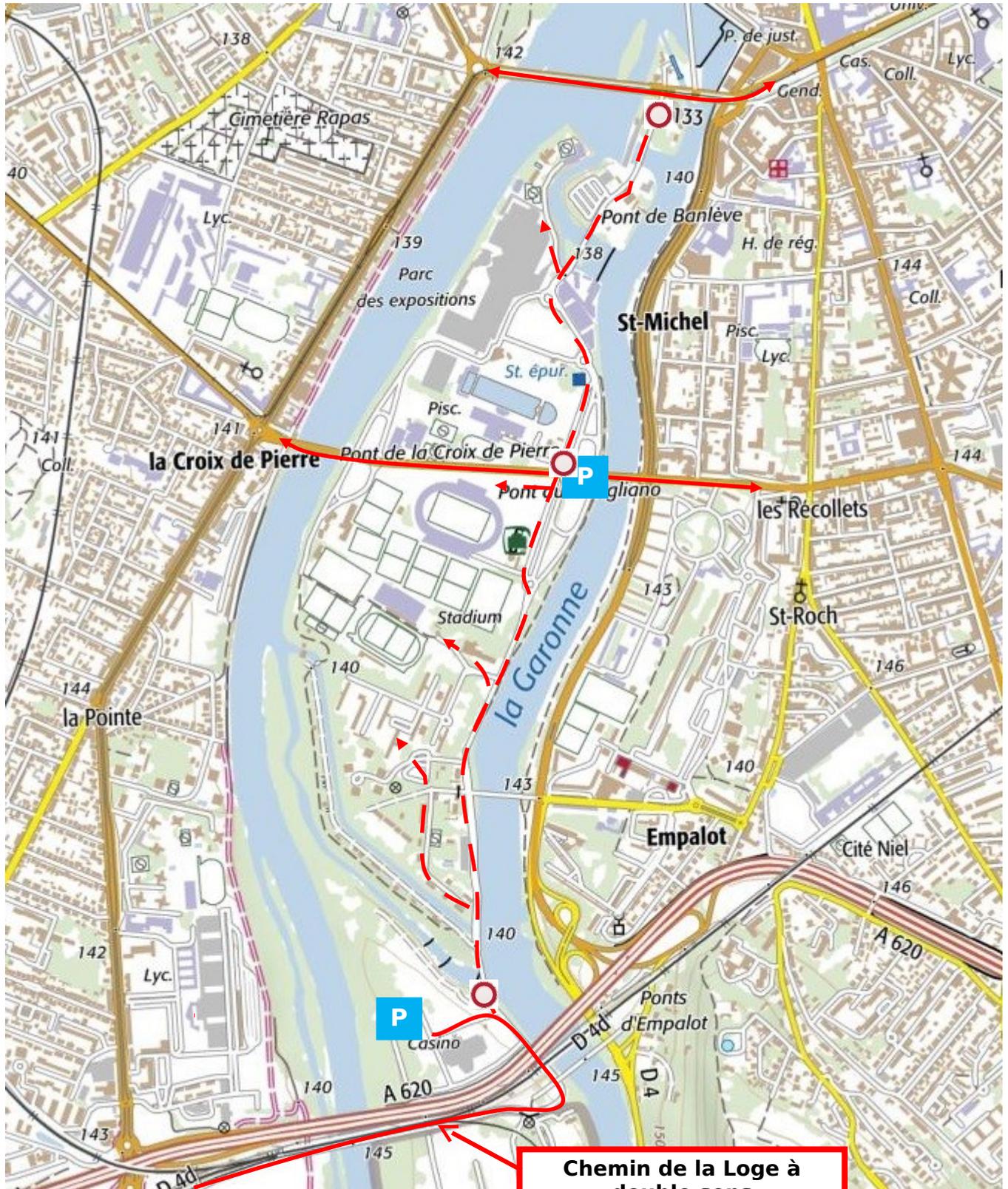
3) Déplacements dans l'île

- a. Objectifs :
 - i. Limiter au maximum les déplacements en véhicule motorisé individuel
 - ii. Utiliser des transports en commun
 - iii. Favoriser les modes actifs
 - iv. Permettre le déplacement des PMR
- b. Propositions (voir **figure n°4**)
 - i. Les déplacements dans l'île en véhicules motorisés (y compris 2 roues motorisés) doivent être limités aux véhicules d'urgence, de services, à la navette (cf §3.b.ii) et aux résidents
 - ii. La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 30 km/h
 - iii. Créer un tour de l'île piéton au plus près de l'eau et accessible aux PMR (pas d'escalier)
 - iv. Créer un tour de l'île cyclable (peut-être différent du tour de l'île piétonnier sur certains tronçons à déterminer)
 - v. Création d'un réseau de chemins piétons/cycles (accessibles aux PMR) permettant de mailler l'île (axes nord-sud et est-ouest)
 - vi. Mise en place d'une navette/nouvelle ligne de bus (transport en commun de type minibus électrique) permettant de relier le sud (à partir de l'Oncopole : correspondance avec futur téléphérique) et le nord de l'île via le chemin de la Loge, l'allée du professeur Camille Soula, et avenue du Grand Ramier (à l'est de l'île), jusqu'au Palais de Justice (correspondance avec le métro Ligne B et le Tramway)

4) Activités/Services à conserver et à développer

- a. Court terme :
 - i. Déménagement de la déchèterie (hors de l'île) en la conservant proche du centre-ville (quartier Empalot ou Ranguéil)
 - ii. Déménager le contrôle technique situé au nord de l'île
 - iii. Déménagement des terrains d'entraînement du TFC : cela permettra de réaffecter l'espace libéré pour re-végétaliser l'île et de créer des cheminements piétons-cycles à travers l'île (axes est-ouest et nord-sud)
 - iv. Développer un atelier collaboratif de réparation de vélos (dans un des hangars du parc des expositions libéré suite au déménagement)
 - v. Créer un éco-camping avec accueil cyclotouristes
 - vi. Reboiser et créer des espaces verts de flânerie et de détente (avec transats, ...) : voir **figure n°5**
 - vii. Création d'un parcours sportif (tour de l'île)
 - viii. Mettre en place un service de location de vélos, trottinettes, rosalias, ... réparti régulièrement sur l'île (voir propositions **figure n°4**)
 - ix. Sanctuariser une zone naturelle au sud (sans accès) : créer des plateformes d'observation
- b. Long terme : reconquête d'espaces actuellement dédiés au logement
 - i. Prévoir le déménagement (hors de l'île) de la Cité D. Faucher (plutôt que sa réhabilitation), de façon à reconquérir des espaces et les transformer en espaces naturels accessibles par le plus grand nombre
 - ii. Lancer une politique de rachat des lieux privés lorsque ceux-ci sont en vente

Figure n°1 : Accès véhicules motorisés



Chemin de la Loge à double sens

Stationnement véhicules motorisés	
Voie à accès réglementé (véhicules d'urgences, navette, de service, des résidents et ayants droits)	
Limite de zone réglementée	
Voie accessible à tous les véhicules	

Figure n°2 : Accès et déplacements en transports en commun

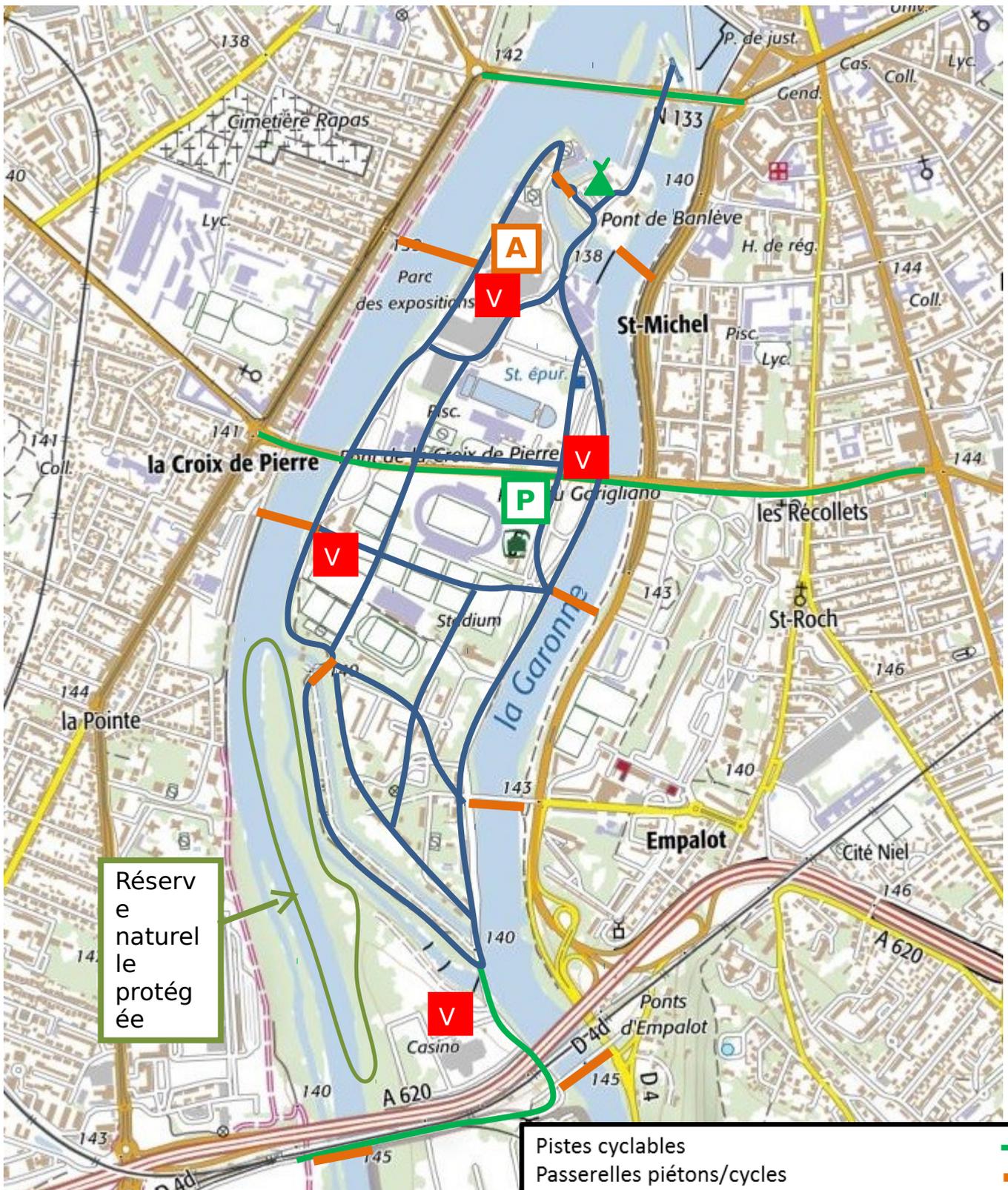


	Ligne de métro	
	Ligne de bus Linéo/Tramway	
	Navette Ile du Ramier	
	Ligne SNCF (TER)	
	Nouvelle station à créer	

Figure n°3 : Navettes fluviales

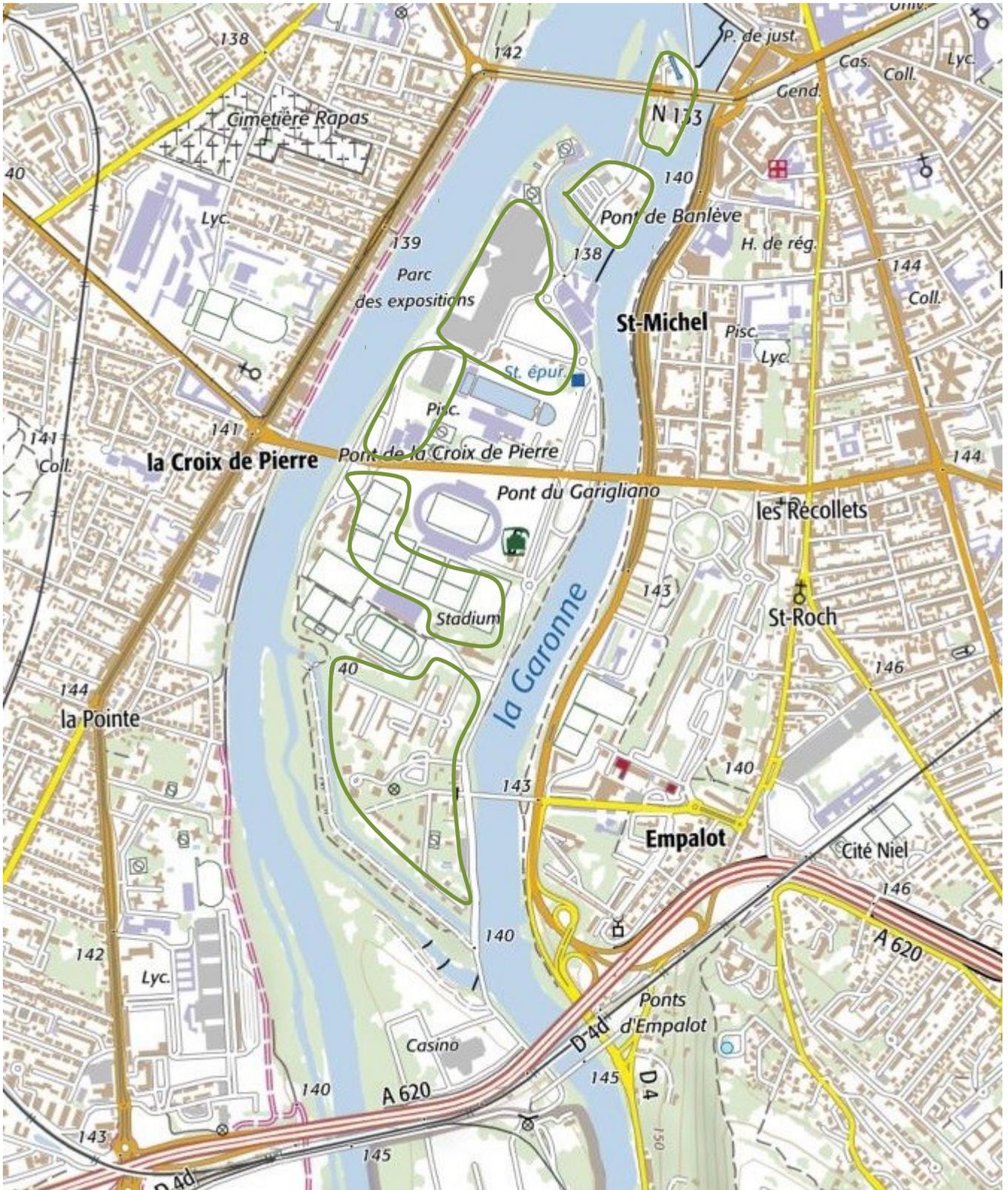


Figure n°4 : Accès et déplacements piétons/cycles



Pistes cyclables	
Passerelles piétons/cycles	
Chemins piétons/cycles	
Location de vélos/station Vélo Toulouse	
Parking vélo grande capacité stadium/piscine	
Atelier vélo participatif + location de vélos humanisée (normaux et spéciaux)	
Eco-camping avec accueil cyclotouristes	

Figure n°5 : Zones à reboiser/végétaliser



Zones à reboiser/végétaliser 